



**Résumé des négociations de la CCNUCC
Panama City, Panama, 1-7 Octobre 2011**

Dans la dernière session avant la Conférence de la CCNUCC sur le changement climatique qui se tiendra à Durban, les parties se sont réunies à Panama City du 1^{er} au 7 octobre, 2011. Deux organes de négociation s'y sont retrouvés, le Groupe de travail spécial sur le protocole de Kyoto (AWG-KP) et le Groupe de travail spécial sur une action concertée à long terme (AWG-LCA). Plus de 1.800 participants sont venus à la ville de Panama, représentant les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les universités, le secteur privé et les médias.

Ce compte rendu fournit un résumé et une analyse de la session de la CCNUCC à Panama City. Il passe en revue les principales questions politiques et évalue l'état d'avancement des négociations sur les thèmes qui y étaient l'objet des discussions. Un guide affiche les principaux points qui seront examinés à Durban (les points de convergence et les points de divergence) et leurs implications éventuelles pour le développement sont détaillées dans les tableaux présentés en annexe 1, couvrant les questions suivantes :

- Les mesures d'atténuation des pays les moins avancés
- Les mesures d'atténuation des pays industrialisés
- Les mesures d'atténuation des pays en développement
- Le Protocole de Kyoto
- Les mesures d'adaptation
- La réduction des émissions dues à la déforestation & à la dégradation des forêts (REDD+)
- Le renforcement des capacités
- La mise au point et le transfert de technologies
- Le financement
- Les pertes et dommages
- La parité hommes-femmes

Comme les tableaux l'indiquent, les points de convergence sont éclipsés par ceux de divergences sur les questions essentielles. Cela ne présage rien de bon pour Durban. Par ailleurs, certains pays industrialisés ont soutenu que l'un des éléments clés de tout cadre juridiquement contraignant est l'inclusion de réductions d'émissions par toutes les grandes économies, y compris des pays en développement.

Dernière halte avant de Durban

La CdP 17/RdP 7 se tenant dans seulement sept semaines, les parties ont passé la session de Panama à éclaircir davantage leurs positions de négociation et à décrire leurs attentes pour la conférence de

Durban. Les discussions ont été axées sur deux sujets : la question de savoir comment établir **les mécanismes convenus dans les Accords de Cancun**, tels que le Cadre d'adaptation, le mécanisme de la technologie et la REDD +, et les **questions politiques**, telles que la 2^{ème} période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto et le financement à long terme.

Au Panama, les Parties ont partagé leurs priorités, en termes de ce qui devrait être inclus dans un accord global à Durban. Les pays industrialisés ont clairement indiqué que tout accord global doit contenir des réductions d'émissions par toutes les grandes économies. Ils ont affirmé que le "monde de 1992" n'est plus une référence suffisante pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et que des engagements en faveur de l'atténuation et des mesures concrètes dans ce domaine doivent être pris à la fois par les pays industrialisés et les pays en développement. De leur côté, les pays en développement ont souligné que les pays industrialisés doivent augmenter leur niveau d'ambition et apporter leur soutien technique, financier et en matière de renforcement des capacités dans tous les domaines des Accords de Cancun.

Conception des engrenages des mécanismes

Comme mentionné ci-dessus, les parties ont continué à examiner et à affiner les institutions, la gouvernance et les fonctions des mécanismes établis dans les Accords de Cancun. Certaines discussions ont accompli des progrès substantiels. Par exemple, sur la question de la **technologie**, les parties ont discuté du processus de sélection de l'hôte du Centre et du Réseau des technologies du climat (CRTC). Les parties ont débattu aussi des critères et échéances à retenir pour le processus de sélection de l'hôte, processus qui commencera probablement l'année prochaine.

De même, à propos de la **REDD +**, les parties ont poursuivi l'examen des diverses options de financement qui pourraient contribuer à la pleine application des mesures axées sur les résultats escomptés de la REDD +. Les parties étaient, de manière générale, d'accords sur l'intégration de diverses sources de fonds, y compris des financements à la fois des secteurs public et privé. Au sujet de **l'adaptation**, les parties se sont concentrées sur les modalités opérationnelles, sur les procédures et la composition du comité d'adaptation, et sur les liens du Comité avec d'autres éléments relevant de la Convention qui traitent de l'adaptation (notamment, le Programme de travail de Nairobi et les plans d'adaptation nationaux).

S'agissant de **l'atténuation**, les parties ont continué à discuter des nombreux systèmes susceptibles de favoriser la transparence et l'obligation de rendre compte des engagements et des mesures, y compris le suivi, la notification et la vérification (SNV), l'examen-évaluation international (EEI), les mesures d'atténuation adaptées au niveau national (MAAN), l'établissement de rapports biennaux et la consultation-analyse internationale (CAI).

Eviter le hiatus : Les enjeux politiques du Protocole de Kyoto et le financement climatique à long terme

Au Panama, les parties ont souligné la nécessité "d'éviter le hiatus" dans deux processus importants : entre les première et deuxième périodes d'engagement du Protocole de Kyoto et entre les engagements en faveur des financements à démarrage rapide et des financements à long terme.

La première période d'engagement du Protocole de Kyoto expirera fin 2012 et les parties doivent parvenir à un consensus sur la question de savoir si une deuxième période d'engagement va avoir lieu.

Beaucoup de pays en développement estiment qu'une deuxième période d'engagement est une composante essentielle de tout régime futur de lutte contre le changement climatique, tandis que de nombreux pays industrialisés pensent que le futur régime devrait inclure des engagements en faveur de l'atténuation par toutes les grandes économies. La date d'expiration du Protocole de Kyoto n'étant plus très loin, de nombreux pays en développement soutiennent que le hiatus entre la 1^{ère} et la 2^{ème} périodes d'engagement doit être évité et que les parties à l'annexe I devraient venir à Durban prêtes à prendre des engagements en faveur de la réduction des émissions pour une deuxième période d'engagement.

De même, au sujet du **financement**, les parties ont examiné la question du hiatus potentiel entre les 30 milliards de dollars engagés sous forme de financements à démarrage rapide (dont l'achèvement est prévu fin 2012) et les 100 milliards de dollars promis pour 2020. Beaucoup de pays en développement ont demandé aux pays industrialisés de prendre des engagements publics pour un financement qui serait disponible pour les pays en développement de 2013 à 2020 et au-delà. Les pays industrialisés ont souligné que, pour être viable à long terme, le financement doit inclure de nombreuses sources, notamment du secteur privé, et des sources innovantes, telles que les marchés du carbone. Ils pensent également que tout accord de financement à long terme doit être étroitement lié à des engagements d'atténuation par toutes les grandes économies, y compris la Chine et l'Inde.

Une question d'équilibre pour Durban

La session du Panama a également souligné la préoccupation concernant la manière d'aligner à la fois les mécanismes et les enjeux politiques dans un ensemble simplifié et complet. Les parties ont soulevé des questions pratiques, telles que celle portant sur la façon dont les différents mécanismes seront liés les uns aux autres (par exemple, comment le renforcement des capacités favorisera-t-il le transfert de technologies ?) et comment les mécanismes seront-ils liés aux questions politiques (par exemple, comment les mesures d'atténuation adaptées au niveau national seront-elles liées à une deuxième période d'engagement potentielle du Protocole de Kyoto ?). Par ailleurs, les parties sont confrontés au défi d'aligner la fois les mécanismes et les enjeux politiques sur la structure financière en cours de conception par le Comité de transition du Fonds vert pour le climat (FVC).

Ces questions continueront d'être discutées pendant la période qui va jusqu'à la conférence de Durban et durant la conférence même. Il est clair qu'à Durban, tout résultat doit inclure à la fois des décisions sur les mécanismes et les enjeux politiques, mais la façon dont chacun de ces derniers sera abordé reste une question essentielle. Au Panama, les parties étaient désireuses de trouver le juste équilibre entre les domaines essentiels, mais plus de travail devra être fait pour trouver un terrain d'entente commune. Les parties continueront de fournir plus de détails sur leurs points de vue concernant la façon dont les positions peuvent se rapprocher les unes des autres. Reste à voir si cela peut mener à un accord acceptable à Durban.

Les réunions à venir

La conférence de Panama était la dernière session avant Durban, mais les parties continueront à se réunir pour exprimer leurs attentes concernant les décisions qui y seront adoptées. Les discussions vont se poursuivre en marge des réunions du Comité de transition du Fonds vert pour le climat et de la réunion ministérielle qui précèdera la CdP 17/CMP7. Les réunions prévues sont:

- Du 16 au 18 octobre: La 4^{ème} réunion du Comité de transition du Fonds vert pour le climat
- Du 23 au 26 novembre: La réunion ministérielle précédant la CdP, et les rencontres avec les négociateurs et les parties prenantes
- Du 28 novembre au 9 décembre: La CdP 17/RdP 7 à Durban, en Afrique du sud

Annexe : Analyse par thème

Les mesures d'atténuation pour les pays industrialisés

La multiplication des efforts par les pays industrialisés dans le domaine de l'atténuation constitue un élément essentiel des accords de Cancun. Les pays industrialisés sont instamment priés d'accroître l'ambition de leur objectifs de réduction des émissions dans l'ensemble des secteurs de leur économie et devraient soumettre des inventaires annuels des gaz à effet de serre et des rapports biennaux sur les progrès accomplis dans la réalisation des réductions des émissions. Ces rapports seront soumis à une évaluation internationale des émissions et des suppressions absorptions (EIR).

Les domaines de convergence	<ul style="list-style-type: none">• Les pays industrialisés fourniront, dans leurs rapports biennaux, des informations sur leurs émissions, leurs objectifs, les progrès qu'ils ont réalisés et le soutien qu'ils ont fourni aux pays en développement• Une évaluation technique sera effectuée sur la base des inventaires des gaz à effet de serre (GES), des rapports biennaux et autres communications nationales• L'EIR : pourrait servir à plusieurs fins – par exemple, au renforcement de la confiance, à l'augmentation de l'apprentissage sur le tas, à mesurer les progrès• L'EEI doit éviter les doubles emplois entre les différentes évaluations, s'appuyer sur les processus existants et s'assurer de son efficacité• L'EEI doit se concentrer sur les avancées accomplies vers la réalisation des objectifs• Des modalités et des lignes directrices régissant l'EEI sont nécessaires
Les divergences qui restent à résoudre/les domaines qui restent à clarifier	<ul style="list-style-type: none">• La manière de concevoir un cadre commun de comptabilisation des GES• La manière de combler le fossé entre les engagements de réduction et l'objectif mondial• Le rôle des approches sectorielles (l'agriculture, les transports aérien et maritime internationaux)• Le rôle des approches de marché - comment peuvent-elles être utilisées dans le futur régime ?• L'utilisation de mécanismes en l'absence d'une 2^e période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto ?• Le lien entre l'EEI et le processus de respect des obligations. Quelles sont les conséquences de l'EEI ?• Devrait-il y avoir une différenciation dans l'EEI (par exemple, moins pour les petits pays)?• La comparabilité des efforts doit-elle être mesurée ? de quelle façon ?• Quelle est la portée de l'EEI ? Faut-il y inclure des projections et/ou des données concernant l'aide ? Le produit de l'EEI sera-il un rapport/des rapports d'examen ou d'évaluation technique ? A quelle fréquence cela se fera-t-il ?
Les implications pour le développement	L'atténuation des pays industrialisés doit être la force motrice derrière le régime climatique mondial, la création d'un marché de crédits carbone et la promotion de la mise au point de technologies sobres en carbone. Le niveau d'ambition actuel des engagements en matière de réduction ne garantit pas la réalisation de l'objectif de 2 ° C. Si l'utilisation de mécanismes est limitée après 2012, cela peut affecter négativement les recettes du

	fonds d'adaptation, où la part des fonds du MDP est la principale source de financement. L'EEI peut fournir une évaluation utile des réalisations accomplis en direction des objectifs.
--	---

Les engagements pour les parties à l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto

L'adoption de la deuxième période d'engagement, à Durban, est perçue comme étant une pierre angulaire, par tous les pays en développement. Les engagements actuels des pays industrialisés ne sont pas suffisants pour l'apport d'une contribution substantielle à l'objectif global de 2° C, et, en outre, les Etats-Unis, le deuxième plus grand émetteur mondial, n'est pas une partie au Protocole de Kyoto. Certains pays industrialisés parties au Protocole de Kyoto – le Japon, la Russie et le Canada - ont indiqué qu'ils ne rejoindront pas une deuxième période d'engagement, tandis que d'autres - l'Australie et la Nouvelle-Zélande – voient une deuxième période d'engagement comme étant une transition vers un traité mondial. L'adoption d'une 2^{ème} période est conditionnée par l'achèvement des travaux techniques sur les mécanismes, les secteurs, les règles devant régir les activités comptables de l'utilisation des terres et la foresterie et autres. Au Panama, les progrès sur les questions techniques ont été considérables, mais il y a encore des décisions à prendre sur de nombreuses questions politiques, à Durban.

Les domaines de convergence	<ul style="list-style-type: none"> • Il ya des questions politiques et techniques à décider • Un travail technique sur l'UTCATF, les mécanismes, les secteurs
Les divergences qui restent à résoudre	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption de la deuxième période d'engagement • Le niveau d'ambition des engagements des pays de l'Annexe I • la manière de transformer les promesses en engagements • La durée de la deuxième période d'engagement • Quoi faire du relicat des unités de quantité attribuée, de la première PE • Le fonctionnement des mécanismes sans une 2^e période d'engagement ? • la question de savoir si les activités nucléaires peuvent être considérées comme des activités relevant des mécanismes de souplesses • La part des produits applicables également à d'autres mécanismes, et pas uniquement au MDP
Les implications pour le développement	L'absence d'accord sur les grandes questions politiques et, notamment, celle d'une 2 ^{ème} période d'engagement au titre du Potocole de Kyoto, menace de bloquer les négociations de Durban. En outre, sans l'entreprise d'une action urgente, l'objectif global consistant à limiter les hausses de température à 2° C, pourrait être dépassé, amplifiant des conséquences négatives du changement climatique sur les pays en développement

Les mesures d'atténuation pour les pays en développement

Au Panama, les parties ont continué à discuter de la façon dont les mesures adaptées au niveau national (MAAN) peuvent être menées vers l'avant, y compris les formats et processus de soumission des MAAN.

<p>Les domaines de convergence</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les pays en développement élaboreront des stratégies pour un développement à faible émission, comprenant des mesures d'atténuation adaptées au niveau national (MAAN) • Les pays industrialisés fourniront le financement, le renforcement des capacités et la technologie nécessaires à certaines MAAN, bien que les moyens pour ce faire ne soient pas clairs • Les MAAN soutenues seront internationalement portées sur un registre des MAAN, et leur mise en œuvre, suivie, notifiée et vérifiée (SNV) • Les MAAN non soutenues seront soumises au système national de SNV et rapporté par des communications nationales nouvelles et améliorées, tous les quatre ans. En outre, les pays en développement sont tenus de présenter des rapports biennaux englobant des inventaires des gaz à effet de serre, les données concernant les mesures d'atténuation, les besoins et l'aide reçue • Un processus de consultation et d'analyse international (CAI) sera élaboré pour les rapports biennaux • Les PMA et les PEID seront exemptés de la prise de MAAN non soutenues
<p>Les divergences qui restent à résoudre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La définition, le contenu et les exigences spécifiques des MAAN • Les lignes directrices devant régir l'établissement de rapports biennaux qui facilitent la présentation des données concernant le financement, la technologie et l'aide au renforcement des capacités nécessaires/reçus. • Quels sont les niveaux du soutien nécessaires au renforcement des capacités en matière d'établissement de rapports biennaux ? • la Facilitation du soutien en faveur des MAAN et les lignes directrices encadrant le système de SNV • La portée de "l'ambition" des mesures d'atténuation. Les pays en développement soutiennent le concept d'ambition ne s'applique pas à eux et qu'il n'est pas nécessaire d'actualiser régulièrement la liste des MAAN et de soumettre des données nouvelles ou actualisées sur les mesures d'atténuation. Quel(s) type (s) de financement pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des MAAN nécessaires, y compris le soutien destiné aux arrangements institutionnels au niveau national. • Les pays industrialisés ont appelé à des informations plus complètes sur les mesures d'atténuation des pays en développement, dans l'objectif de comprendre la diversité des mesures prises ainsi que les effets de ces mesures.
<p>Les implications pour le développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les principales sources des émissions mondiales sont toutes étroitement liées aux OMD • La réduction des émissions devrait être entreprise dans le cadre des priorités nationales relatives à la réduction de la pauvreté et aux OMD

	<ul style="list-style-type: none"> • Les MAAN exigeront des choix d'investissement éclairés, des politiques nationales et les OMD
--	--

Deux éléments importants de la discussion, les modalités à retenir pour le “registre” qui doit regrouper les données relatives aux MAAN, et les procédures à adopter pour la consultation-analyse internationale (CAI). Les détails concernant ces deux éléments sont fournis ci-dessous.

Le registre

Les domaines de convergence	<ul style="list-style-type: none"> • La principale fonction du registre sera de recueillir les données relatives aux MAAN à la recherche d'un soutien international, et de les mettre en phase avec le soutien mis à disposition par les pays industrialisés • Une section distincte du registre regroupera les données concernant les MAAN mises en œuvre au niveau local • Les principales données concernant les MAAN, seront soumises au registre à la recherche de soutien • Le SBI approfondira l'élaboration des caractéristiques du registre
Les divergences qui restent à résoudre	<ul style="list-style-type: none"> • Les modalités de la mise en phase des MAAN avec le soutien disponible – doivent-elles être conduites par le registre ou par le FVC ? • Le format des MAAN soumises au registre - les pays industrialisés souhaitent une approche formelle, tandis que les pays en développement veulent une souplesse totale
Les implications pour le développement	Le registre fournira, sur l'Internet, une plate-forme consacrée à la mise en phase des MAAN avec le soutien disponible. Cela fournira des informations importantes sur les approches retenues par les pays pour la lutte contre le changement climatique.

Consultation-analyse Internationale (CAI) – les éléments, modalités et procédures éventuels

Les domaines de convergence	<ul style="list-style-type: none"> • La CAI doit être fondée sur une base technique rationnelle • L'objectif de la CAI consiste à améliorer la transparence des mesures d'atténuation et de leurs effets • Différentes fréquences de la CAI peuvent être nécessaires pour les différents pays • Le renforcement des capacités et l'apprentissage sur le tas sont des aspects importants de la CAI • Des experts à "plein temps" (ainsi que des experts nationaux) peuvent être nécessaires pour aider à préparer la CAI • Un financement accéléré est nécessaire pour l'élaboration des rapports, en vue d'obtenir des contributions prêtes à l'usage pour la CAI, pour l'évaluation de l'exercice 2013-2015
Les divergences qui restent à résoudre	<ul style="list-style-type: none"> • La CAI (pas) procédant à l'analyse de la performance des pays • Le timing et la fréquence ; la portée ; le contenu de l'analyse ; les contributions ; le format à retenir pour les consultations internationales
Les implications pour le développement	La reconnaissance des mesures d'atténuation par les pays en développement peut contribuer au maintien de la hausse de la température du globe, en dessous de 2 degrés.

Adaptation

Au Panama, les discussions sur les mesures d'adaptation ont été axées sur la conception du Comité d'adaptation, plusieurs exposés décrivant différentes modalités opérationnelles, procédures, compositions et activités relevant du mandat du Comité d'adaptation. Les plus grandes questions transmises à Durban, sont la composition du Comité, ses liens avec les institutions existantes ou futures, et les éléments de la Convention (PTN, FVC, PAN, etc.) et le rôle du comité dans le soutien des mécanismes financiers de la CCNUCC.

<p>Les domaines de convergence</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un cadre d'adaptation comprenant le soutien de la planification, des programmes et des projets d'adaptation, des évaluations de la vulnérabilité, le renforcement des capacités institutionnelles, la prévention des risques de catastrophes, et les connaissances et l'information • Un Comité d'adaptation pour la promotion d'une mise en œuvre cohérente des mesures d'adaptation renforcées ; • Des plans d'adaptation nationaux (PAN) permettant aux pays les moins avancés et autres pays en développement de déterminer leurs besoins en matière d'adaptation à moyen et long termes, et les stratégies de mise en œuvre répondant à ces besoins¹. • La création de centres et réseaux régionaux, ainsi que celle d'un centre international • Des liens avec les mécanismes de financement de la CCNUCC, notamment, le Fonds vert pour le climat
<p>Les divergences qui restent à résoudre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La composition du Comité d'adaptation, y compris le pourcentage de représentation des différentes régions ; • les liens avec d'autres institutions, avec les PAN et avec le Fonds vert pour le climat ; • Le rôle du comité d'adaptation dans l'examen des propositions de projets/programmes dans le cadre du FVC ou autres instruments financiers de la CCNUCC • Comment déterminer les pays les plus vulnérables ? • Les mécanismes et les dispositions institutionnelles du cadre d'adaptation
<p>Les implications pour le développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sans des mesures d'adaptation efficaces, le changement climatique menace d'annuler des décennies de développement. Il est donc essentiel de poursuivre l'aide destinée à un développement résilient au changement climatique et de renforcer les capacités des institutions nationales en vue de favoriser l'intégration de la capacité d'adaptation et de résilience dans le développement et dans la planification budgétaire. Grâce à une planification intelligente, l'adaptation offre désormais la possibilité d'améliorer la résilience au changement climatique à travers la réalisation des OMD et la réduction de la pauvreté.

¹Les PAN sont considérés comme étant indépendants des Programmes d'action nationaux aux fins d'adaptation (PANA). Alors que les PAN sont axés sur les besoins d'adaptation à moyen et long terme, les PANA sont centrés sur des mesures d'adaptation urgentes dans l'immédiat.

Mise au point et transfert de technologies

<p>Les domaines de convergence</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'objectif consistant à établir le Centre des technologies du climat et le Réseau des technologies climatiques (CRTC) à Durban • Les CRTC doivent commencer leur travail dès que possible, de préférence en 2012 • Les CRTC doivent maintenir un équilibre entre les technologies de l'atténuation et l'adaptation, de manière compatible avec les besoins, les demandes et les capacités des pays en développement. • Les parties doivent veiller à leur neutralité lorsqu'elles auront à fournir des conseils sur les technologies écologiquement rationnelles • Le Secrétariat de la CCNUCC doit apporter son assistance technique à l'élaboration des documents de la procédure de sélection de l'institution hôte des CRTC • Il existe un consensus général que les CRTC doivent être hébergés par une organisation des Nations Unies ou internationale, dotée d'un réseau appropriée et d'une expérience avérée en matière de technologie • L'institution hôte doit fournir des ressources substantielles en nature
<p>Les divergences qui restent à résoudre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La question de savoir si la gouvernance des CRTC doit être le Comité exécutif de technologie ou une structure de gouvernance indépendante • Le processus et les critères de sélection du choix de l'institution hôte des CRTC : qui fera la sélection (le CET ou un groupe d'experts composé de six experts ?) • Le calendrier et le rôle du SBI dans le processus de sélection • Le lien entre les CRTC et le Fonds vert pour le climat et avec le comité d'adaptation
<p>Les implications pour le développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'il n'ya pas de décision sur les CRTC, à Durban, les activités des CRTC peuvent être retardées d'un an

Réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement ; et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone dans les pays en développement (REDD+)

<p>Les domaines de convergence</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les parties ont atteint un consensus sur la REDD + dans le cadre des Accords de Cancun, s'engageant à travailler à la détermination de la portée, des éléments, de l'approche, de l'échelle et des garanties de la REDD +, ainsi que sur la nécessité de définir les options offertes en matière de financement et les questions méthodologiques. • Les Parties sont en train d'explorer des options de financement pour la pleine exécution des mesures de la REDD +. Les parties ont convenu que le financement public doit jouer le rôle le plus important dans la phase de préparation, mais qu'un panier d'options de financement doit être envisagé pour la troisième phase. • Les parties ont convenu de travailler sur la définition des forêts ; d'élaborer des modalités en rapport avec les niveaux de référence et les systèmes de surveillance des forêts ; d'élaborer des directives encadrant les garanties et d'élaborer des modalités pour le SNV des émissions anthropiques liées aux forêts, par sources et les absorptions, par puits, des stocks de carbone forestier et des changements de la superficie des forêts, découlant de l'exécution des activités de la REDD +.
<p>Les divergences qui restent à résoudre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le rôle des marchés du carbone sur le financement de la phase axée sur les résultats de la REDD + • Les pays en développement sont préoccupés par le caractère par trop normatif des directives du SBSTA et la rigueur des exigences dans le domaine de l'établissement des rapports, et cela sera contré par les pays développés
<p>Les implications pour le développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le lien essentiel entre la foresterie et les moyens de subsistance fait de la REDD + une grande occasion de soutenir les efforts de développement et de réduction de la pauvreté. • Le financement disponible pour la REDD + donne aux communautés qui dépendent des forêts, l'occasion de se créer des moyens de subsistance plus durables • Pour les pays forestiers en développement, la REDD + offre une occasion de premier ordre de bénéficier du financement destiné aux mesures d'atténuation du changement climatique, et de catalyser le passage à un développement à faibles émissions et résilient au changement climatique.

Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités est un thème transversal qui est essentiel pour s'assurer de l'efficacité des mesures d'atténuation et d'adaptation. Dans les négociations, il ya, entre les parties, une divergence de vues sur le point de savoir s'il doit y avoir une source de financement spécifique et de soutien technique ou si cette question doit être intégrée dans tous les autres domaines. Il est essentiel que le renforcement des capacités soit représenté de manière effective dans le régime climatique de l'après 2012, et que des fonds suffisants soient alloués à ce domaine.

Les domaines de convergence	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement des capacités est un élément nécessaire à tout accord sur le changement climatique • Le renforcement des capacités doit être appuyé par une assistance technique et financière • Les rapports des mécanismes de renforcement des capacités devraient être efficaces et ne pas augmenter le fardeau des pays en développement
Les divergences qui restent à résoudre	<ul style="list-style-type: none"> • Le point de savoir s'il faut créer une nouvelle institution / un nouveau groupe d'experts de renforcement des capacités, pour assurer la coordination, ainsi que le suivi et l'établissement des rapports sur les activités de renforcement des capacités • Le point de savoir si le renforcement des capacités doit être abordé comme un thème "autonome" ou comme un thème "transversal", et la question des liens avec les CRTC et autres mécanismes • La détermination d'indicateurs de performance (et / ou soumission des données à travers les communications nationales) pour l'évaluation du renforcement des capacités dans les pays en développement • Les modalités et l'évaluation du soutien financier fourni pour les activités de renforcement des capacités – un guichet / un fonds doit fournir ce soutien ou le renforcement des capacités doit être intégré dans le guichet/le fonds pour l'atténuation, l'adaptation, etc. • Le rôle du secteur privé dans le renforcement des capacités • Les modalités du suivi et de l'évaluation
Les implications pour le développement	<ul style="list-style-type: none"> • Il est clair qu'un grand écart existe entre les ambitions examinées dans le texte de négociation et la capacité réelle des pays à mettre en œuvre et à accéder aux ressources pour financer les actions de lutte contre le changement climatique et promouvoir le développement. Le développement des capacités est essentiel pour s'assurer que les pays en développement, et particulièrement les plus vulnérables, sont en mesure de faire des investissements éclairés et de prendre des décisions technologiques dans le domaine de la lutte contre le changement climatique.

LE FINANCEMENT

Le financement est un thème transversal dans les négociations sur le changement climatique et couvre un certain nombre d'éléments. Au Panama, les négociations ont porté sur deux questions clés : le Comité permanent qui permettra d'améliorer la coordination et la cohérence du financement du changement climatique et des engagements à long terme des finances des pays développés. En parallèle aux discussions - et en dehors de la négociation formelle, un comité de transition travaille à la conception du Fonds vert pour le climat. Le Comité de transition présentera un rapport sur ses travaux à Durban.

<p>Les domaines de convergence</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un financement accru, nouveau et supplémentaire, prévisible et adéquat doit être fourni aux pays en développement. Ce financement doit être réparti de manière équilibrée entre l'atténuation et l'adaptation. • Il a été convenu que les institutions internationales doivent continuer à soutenir le travail d'estimation des investissements et apports financiers nécessaires à la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement, suite au travail accompli par le secrétariat de la CCNUCC et le PNUD.
<p>Les divergences qui restent à résoudre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'agissant de la conception du <i>Comité permanent</i>, il ya une certaine convergence que le comité devrait avoir une fonction de coordination. Toutefois, les pays industrialisés souhaitent voir le Comité permanente jouer un rôle consultatif qui favorise l'échange d'information et qui encourage les synergies entre les sources. De leur côté, les pays en développement, plaident pour un Comité permanent très actif qui aurait un rôle opérationnel, de régulation et de supervision. Certains pays en développement soutiennent que le Comité permanent doit avoir un statut permanent, en en faisant un organe subsidiaire (à côté du SBI et du SBSTA) directement rattaché à la CdP, tandis que la plupart des pays industrialisés soutiennent que le Comité permanent doit relever du SBI. • Au sujet du <i>hiatus potentiel entre la période de financement à démarrage rapide et la période de financement à long terme</i>, les gouvernements ont souligné qu'il ne devrait pas y avoir de hiatus entre les deux périodes. De nombreux pays en développement affirment également que le financement à démarrage rapide manquait de transparence, de cohérence et de clarté quant aux modalités d'accès, et que cela doit être évité dans la conception du financement à long terme. • Au sujet du <i>financement à long terme</i>, les pays en développement demandent des engagements publics de la part des pays industrialisés qui promettaient des fonds pour les activités devant être menées après 2012. Les gouvernements ont également discuté de la transparence, soulignant que le financement doit être surveillé de près. • Au sujet du <i>rôle du secteur privé</i>, les gouvernements soulignent que pour atteindre des niveaux adéquats, le financement à long terme doit inclure des investissements du secteur privé. Cependant, le rôle du secteur privé fait l'objet d'un débat, de nombreux pays en développement faisant valoir que les investissements du secteur privé doivent provenir des fonds publics fournis par les pays industrialisés et que le fonds d'adaptation, en particulier, doit être

	<p>assuré par des allocations publiques prévisibles.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au sujet du <i>Fonds vert pour le climat</i>, le Comité de transition continue à tenir des réunions régulières et travaille sur la portée, la gouvernance et les opérations du Fonds. De nombreux pays en développement soutiennent que le FVC doit être capitalisé immédiatement pour permettre l'approbation de sa conception et l'attraction d'investisseurs privés.
Les implications pour le développement	<ul style="list-style-type: none"> • Les résultats des négociations sur le financement sont essentiels pour une mise en œuvre effective de la Convention. • Cela nécessite une montée en puissance du volume des financements, d'une manière coordonnée. Un rôle clairement défini pour le comité permanent est essentiel à cet égard. • La structure de gouvernance, les guichets thématiques, les modalités d'accès, l'opérationnalisation et une capitalisation agile du FVC seront également essentiels.

La parité et le changement climatique

<p>Les domaines de convergence</p>	<p>La parité hommes-femmes est évoquée dans toutes les discussions en tant que thème transversal :</p> <p>Action renforcée pour l'adaptation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ce texte comporte des références aux considérations de parité, - «Souligner que le travail du comité d'adaptation doit être guidé par les principes de la convention ... et doit tenir compte des points de vues des femmes.» • Exhorte les parties à s'assurer que la composition du comité d'adaptation "prenne en compte l'équilibre entre les sexes, conformément à la décision 36/CP.7" ; <p>Technologie:</p> <p>Des propositions textuelles sur la parité ont été avancées et retenues dans le cadre du point 3.5 de l'ordre du jour – le projet de texte avancé pour le projet de décision sur la mise au point et le transfert de technologie qui sera négocié par les parties à Durban.</p> <p>Le financement :</p> <p>Soutenir les efforts de sensibilisation et les efforts techniques continuera à assurer l'intégration des considérations de parité dans les décisions de la CdP touchant au financement à long terme, et à faciliter l'équilibre hommes-femmes au sein du comité permanent sur le mécanisme de financement, relevant de la CdP.</p> <p>Des efforts parallèles sont menés pour donner leur place aux considérations de parité dans le FVC</p>
<p>Les divergences qui restent à résoudre</p>	<p>La conscientisation sur l'importance des considérations de parité est désormais bien acceptée. Le défi qui reste à relever, consiste à savoir comment soutenir en pratique l'intégration des considérations de parité dans la politique mondiale et dans les programmes de lutte contre le changement climatique.</p>
<p>Les implications pour le développement</p>	<p>L'intégration de la parité dans la politique de la lutte contre le changement climatique du globe facilitera la participation égalitaire des femmes et des hommes dans les processus décisionnels, favorisera l'égalité d'accès aux ressources et une croissance plus intégrative, et renforcera l'efficacité des la mise en application des politiques et programmes de lutte contre le changement climatique.</p>

Les pertes et dommages

<p>Les domaines de convergence</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'établissement d'un programme de travail en conformité avec les Accords de Cancun pour lutter contre les pertes et dommages liés au changement climatique et à son impact ; • Le besoin de renforcer la coopération et l'expertise internationales aux fins de comprendre et de réduire les pertes et dommages causés par les effets néfastes des changements climatiques, des manifestations météorologiques extrêmes • Les domaines thématiques convenus sont les suivants : Détermination des risques de pertes et dommages ; les approches du traitement des pertes et dommages ; le rôle de la Convention dans l'amélioration de la mise en application du programme de prévention des pertes et dommages
<p>Les divergences qui restent à résoudre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les négociations autour du programme de travail sur les pertes et dommages ont échoué en raison des discussions accrues sur les mesures de riposte. <p>Les perspectives :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La question des pertes et dommages sera examinée à la CdP17 à Durban. Nonobstant l'accord sur la poursuite des discussions au Panama, le débat sur les P & D a abouti à la décision qu'il doit se poursuivre à Durban. 2. Les parties et les institutions compétentes ont présenté leurs points de vue et les données dont elles disposent au secrétariat de la CCNUCC, en vue des préparatifs de la CdP17. <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le SBI demande au Secrétariat de la CCNUCC d'explorer la possibilité de tenir une réunion d'experts. ➤ Le SBI continue d'élaborer les détails des grands domaines thématiques. Dans l'objectif de produire des données permettant de formuler des recommandations sur la question des P & D à l'intention de la CdP à sa 18^e session en 2012, les éléments suivants doivent être considérés : a) l'élaboration éventuelle d'un mécanisme d'assurance contre les risques climatiques, pour l'atténuation des effets connexes aux phénomènes météorologiques extrêmes ; b) les options offertes dans le domaine de la gestion et de la prévention des risques ; le partage des risques et les mécanismes de transfert, tels que l'assurance, y compris les options de micro-assurance ; et le renforcement de la résilience, notamment à travers la diversification économique ; c) les approches de mise en place de mesures de réhabilitation associées aux manifestations climatiques à évolution lente, et d) l'engagement des parties prenantes avec les compétences spécialisées pertinentes